

**RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS,
DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION
DE LA CP DE NIVEAU 5 :**

**« Assistant-coordonateur
en intervention et/ou
en situation d'urgence »**

RÉFÉRENTIELS

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'évaluations orales ou écrites [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD), étude de cas concret et production rédactionnelle, etc.] assorties de mises en situation contextualisées, d'études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. **Les savoirs de référence et connaissances techniques :**

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire mobilise les-savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences), en s'appuyant sur l'assimilation réfléchie de savoirs de références.

2. **Les compétences professionnelles :**

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions/interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. **Les aptitudes professionnelles :**

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES 1 : CONTRIBUER À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU DÉSENGAGEMENT D'UNE INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE

L'intervention d'une structure est la phase comprise entre la mise en alerte et le désengagement. Celle-ci se traduit par un processus de mise sur pied planifié, marqué par son intégration progressive et l'acheminement jusqu'à son lieu d'engagement. Les mécanismes de la montée en puissance visent à mobiliser, équiper, préparer puis acheminer les différentes composantes à déployer. Ces dispositions modulaires dépendent des ressources engagées et du rythme du cycle décisionnel, dicté par le niveau d'urgence.

Dans la perspective d'une intervention sur court préavis, l'assistant-coordonateur est capable d'analyser une situation relativement complexe dans des délais contraints et de proposer au coordinateur des options de réalisation argumentées.

Durant la phase d'exécution, son action se caractérise par une large autonomie assortie d'une remontée d'information régulière vers sa hiérarchie directe. Le certifié évolue dans un environnement le plus souvent incertain (catastrophe naturelle et/ou humanitaire...) en étant au contact direct de l'action.

A1. Préparation de l'intervention	Afin de remplir au mieux le mandat assigné,	Voie formative :	Le dossier présenté
A11. Analyse de la demande	<p>analyser pour son domaine de compétence, la mission dans son cadre espace-temps</p> <p>en identifiant les caractéristiques majeures de la situation et en exploitant les informations disponibles.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner l'intention, les contraintes et l'effet final recherché ; - déterminer les limites et les risques induits. 	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<p>proouve que le candidat maîtrise à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la perception de la mission dans son cadre espace-temps ; - la précision et la cohérence de l'analyse de situation ; - la méthode de raisonnement ; - la conceptualisation de la demande, de l'attente et du besoin.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Analyse de la situation	<p>Afin de définir avec précision les conditions du cadre environnemental de l'intervention, exploiter les informations nécessaires de son niveau à l'exécution de la mission en tirant parti de tous les moyens, outils et méthodes de recherche, mis à disposition.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - activer, organiser et coordonner un groupe de travail ; - recueillir les informations, les ordonner et les assortir, si nécessaire, de demandes complémentaires ; - évaluer les risques et la dimension sécuritaire. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la pratique concrète au sein d'un groupe de travail du niveau tactique est acquise ; - les principaux outils et méthodes de recherche d'information sont utilisés de façon ciblée et ordonnée ; - les demandes sont pertinentes et réalistes ; - les données sécuritaires sont déterminées à leur juste valeur.
A13. Définition du besoin	<p>Afin de cerner au plus juste les besoins, aider à l'appréciation des moyens humains et techniques nécessaires, en prévision de l'argumentation de la demande.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <p>Sous stress,</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les besoins en mesurant les écarts entre les moyens existants et ceux nécessaires au bon déroulement de la mission, tout en fixant clairement les priorités - anticiper les seuils de consommables ; - identifier les périodicités et les stocks à renouveler ; - adapter les moyens appropriés aux risques sécuritaires et sanitaires (armement, protections individuelles et balistique, etc.). 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- les moyens sont en adéquation avec la situation locale.
A14. Constitution des équipes d'intervention	<p>Pour affecter à chaque emploi les collaborateurs adéquats, prendre part à la conception de l'articulation selon l'activité à mener et les spécificités individuelles en se conformant au strict besoin défini.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer une architecture d'emploi fonctionnelle ; - déterminer les savoir-être et les savoir-faire du personnel affecté ; - mettre en corrélation les savoir et les qualités des équipiers avec les moyens mis à disposition ; - établir un planning visuel d'affectation par poste de travail. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le choix est justifié et argumenté ; - la détermination des qualités intrinsèques du personnel est efficiente ; - la combinaison et l'articulation des compétences proposées sont efficaces ; - la mise en adéquation des tâches individuelles et de la ressource humaine est en cohérence ; - les moyens techniques de visualisation sont pertinents.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A15. Proposition du mode opératoire	<p>Afin de dérouler la méthode de raisonnement devant aboutir à l'exécution de la mission,</p> <p>proposer au responsable un (ou plusieurs) mode(s) opératoire(s) préférentiel(s) argumenté(s)</p> <p>en prenant en compte le risque encouru, les éventuels écueils et les solutions alternatives déterminées.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un mode d'action en respectant le cadre juridique et la politique liée à la situation/à l'évènement ; - formuler les hypothèses de réponse en fonction des ressources et des contraintes ; - déterminer les préconisations adaptées à la situation. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le raisonnement est rigoureux et respecte la méthode d'analyse ; - l'évaluation des risques associés au mode d'action est objective ; - la présentation du mode d'action est structurée et argumentée ; - les éventuels écueils sont étudiés ; - les propositions déterminées sont pertinentes.
A16. Détermination du déroulement de l'intervention	<p>Afin de décliner l'intention générale,</p> <p>séquencer l'intervention pour son niveau de responsabilité</p> <p>en déduisant les consignes nécessaires à l'atteinte de l'objectif.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les actions concrètes à mener ; - les agencer dans un cadre espace-temps-lieu ; - établir le séquençage préférentiel en désignant les contraintes ; - le soumettre pour validation. 		

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis		
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation	
A17. Anticipation des dysfonctionnements	<p>Afin de pouvoir faire face à une situation imprévue, inventorier de façon exhaustive les cas non conformes envisageables en déterminant les parades adaptées de façon rationnelle et objective.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déceler les signaux faibles (écoute anticipative des opportunités et menaces dans l'environnement des activités) ; - analyser les situations possibles ; - prévoir les parades. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'appréhension des dysfonctionnements potentiels est pragmatique ; - les signes avant-coureurs sont étudiés avec précision ; - les situations vraisemblables sont déterminées et analysées ; - le cadre espace-temps-lieu est respecté. 	
A2. Déploiement pour l'intervention	<p>La phase d'acheminement couvre les opérations de transport et de transit précédant la phase initiale. Dès le déploiement, le certifié intervient généralement dans un contexte où les services de l'Etat sont faibles, inopérants, désorganisés ou dans l'incapacité d'exercer le contrôle d'une partie significative du territoire.</p>			
A21. Conditionnement des moyens	<p>Afin d'optimiser l'acheminement, coopérer au contrôle des prises en compte et du suivi des moyens en les affectant selon les qualifications et les compétences requises au sein de la structure.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - répartir les prises en compte en fonction des compétences individuelles et collectives ; - suivre les équipements sur la base de documents comptables uniformisés ; - vérifier l'application, ou faire appliquer, la réglementation internationale des transports (routier, aérien, ferré et maritime). 			<ul style="list-style-type: none"> - la réglementation est connue et appliquée ; - l'inventaire est exhaustif ; - il est en conformité avec le colisage et le conditionnement ; - la mise en place des procédures de suivi est rigoureuse.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Diffusion des instructions et des consignes	<p>Afin d'éviter tout manquement, préciser à tous les opérateurs les éléments nécessaires au bon accomplissement de la mission en faisant intervenir, si nécessaire, des spécialistes dans un domaine précis.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transmettre les directives, instructions, recommandations, règles, consignes, etc. ; - expliciter les actions liées à l'intervention (délais, sécurité, menaces, risques, etc.) ; - discourir clairement ; - établir des consignes compréhensibles, explicites et formelles. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - le discours est clair, structuré et adapté à l'auditoire ; - les règles de sécurité (armement, déplacement, restriction d'emploi) sont connues, diffusées et peuvent être expliquées ; - les documents nécessaires sont diffusés ; - les consignes sont clairement exprimées ou rédigées.
A23. Contrôle de la phase préparation	<p>Pour favoriser le bon déroulement des actions entreprises en amont, coopérer au contrôle minutieux des activités de préparation, tout en vérifiant leur bonne compréhension et leur application.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - constater la compréhension de la mission ; - vérifier la connaissance des procédures et des consignes ; - s'assurer de la connaissance du séquençage ; - appréhender la place de chacun dans l'organisation ; - surveiller l'acquisition et l'étude des cas non-conformes. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrôle repose sur des mesures permettant d'évaluer les progrès réalisés ; - il permet l'atteinte des objectifs fixés et la maîtrise des performances - le contrôle est minutieux ; - l'application et la compréhension des règles sont respectées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Installation de la structure sur le lieu de l'intervention	<p>En vue de pouvoir durer dans le temps, installer les moyens humains, techniques et matériels selon la planification préalablement établie en coordonnant le regroupement de l'ensemble de la structure sur un lieu désigné.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser tous les acteurs et les moyens ; - installer les équipes ; - répartir les tâches initiales. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les moyens humains sont coordonnés en permanence ; - l'intégralité des moyens techniques est contrôlée et vérifiée ; - la récupération des matériels est maîtrisée ; - les tâches sont réparties tel que prévu dans les études amont ; - la mobilisation de tous les acteurs est effective.
A25. Actualisation des informations locales	<p>Afin d'obtenir un point de situation précis et circonstancié, collaborer à l'actualisation des informations initiales, en exploitant toutes les sources et les ressources locales.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les centres d'intérêts ; - actualiser les informations originelles ; - jeter les bases d'un réseau ; - exposer à son responsable un point de situation particularisé. 		<ul style="list-style-type: none"> - les informations nécessitant une actualisation sont identifiées et précisées ; - le point de situation est présenté oralement et répond à des orientations opérationnelles ; - la structure de l'exposé est claire ; - le vocabulaire est adapté, juste, objectif et explicite.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Interventions spécifiques	L'intervention est l'action déterminante menée pour atteindre les objectifs assignés. Dans ce cadre, le candidat à la certification dirige ses éléments et agit dans des domaines inaccoutumés et spécifiques (ÉVASAN, RESÉVAC, etc.), contribuant à la sécurisation de zones frappées par une catastrophe, afin de préserver les personnes et les biens. Plus que jamais, dans ce contexte de stress intense, la réactivité et l'urgence prévalent.		
A31. Protection des personnes et des biens	<p>Afin de garantir l'intégrité des personnes et des biens, conduire un élément (éventuellement) armé en intervention dans un environnement hostile en se conformant aux règles de la riposte graduée et de la légitime défense.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter la situation particulière à l'élément d'intervention ; - coordonner la préparation et l'articulation des moyens ; - conduire une intervention sur : <ul style="list-style-type: none"> - un individu ou un groupe d'individus et/ou - un véhicule et/ou - un bâtiment et/ou - une zone réglementée ; - maintenir en permanence les communications ; - débriefing ses collaborateurs sur les actions menées individuellement et collectivement. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la menace est appréciée de manière pertinente et exposée à l'équipe (prise en compte des critères génériques de caractérisation du niveau de risques) ; - les ordres initiaux sont structurés et diffusés efficacement dans les temps impartis ; - la distribution des moyens est parfaitement contrôlée y compris l'armement si nécessaire ; - la levée de doute est effectuée en respectant le procédé d'exécution (bouclage, appui direct, etc.) ; - les ordres en cours d'action sont transmis avec réactivité et sans équivoque ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> - les informations utiles sont recueillies, ordonnées et transmises rapidement à la hiérarchie ; - les pratiques et actions de ses collaborateurs sont analysés individuellement et collectivement à des fins d'amélioration de la performance de l'ensemble.
A32. Évacuation sanitaire (EVASAN)	<p>Afin de préserver la vie humaine, faciliter, soutenir et escorter l'intervention d'une équipe médicale, en vue d'une évacuation sanitaire vers un milieu hospitalier adéquat.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser les premiers secours avec son équipe ; - prédéfinir les moyens d'évacuation idoines (avion, hélicoptère, véhicule, embarcation, etc.) ; - déterminer les données techniques permettant une évacuation par vecteur aérien (identification, orientation, marquage et balisage) et orchestrer leur mise en œuvre ; - organiser la protection de l'équipe médicale et de sa zone d'intervention ; - sécuriser la séquence d'embarquement. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les secours et/ou les renforts extérieurs ont été identifiés et appelés dans les meilleurs délais ; - les gestes de secours immédiat sont connus et appliqués ; - la zone d'évacuation est déterminée en prenant en compte les données techniques ; - la protection de l'équipe médicale est assurée avec efficacité ; - la sécurisation de la zone d'embarquement est performante et durable.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A33. Évacuation de ressortissants (RESEVAC)	<p>Afin de permettre la mise en sécurité des ressortissants sous menaces, mener leur évacuation conformément au plan établi tout en se conformant aux règles d'engagement, de sécurité et juridiques.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser l'ouverture et la sécurisation d'itinéraires ; - conduire les transports des zones de regroupement vers les plateformes d'évacuation ; - prioriser le recueil des ressortissants après les avoir clairement identifiés ; - veiller à l'assistance aux personnes ; - coordonner la sécurisation de la zone. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude de la zone d'action et des accès est manifeste ; - les mesures de sécurisation des axes sont prévues ; - les ressortissants sont clairement identifiés ; - la priorisation de l'évacuation est définie ; - les zones de regroupement ou d'évacuation font l'objet de sécurisation efficace.
A34. Intervention en situation à risque	<p>Afin de se prémunir des situations périlleuses, anticiper les situations à risque en identifiant leur gravité, en interprétant au plus tôt les indices et en adoptant des canevas d'intervention disruptifs.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser (identification, étude, évaluation) les risques potentiels et réels ; - appréhender les situations ; - concevoir et préconiser des scénarios alternatifs ; - donner l'alerte ; - conduire des actions préventives. 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les situations à risque sont identifiées et étudiées en amont ; - les scénarios d'intervention sont planifiés ; - les canevas des cas non-conformes potentiels font l'objet d'une étude spécifique ; - la conduite d'une action est conforme à la planification.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A35. Intervention en situation d'urgence	<p>Pour répondre sans délai à un danger immédiat, commander dans l'instant les actions rectificatives en appliquant les procédures et les mesures de sécurité/sûreté tout en se conformant aux ROE.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - anticiper et ordonner l'application des procédures d'urgence (découverte de mines, accident, secourisme de combat, prise d'otage, isolement, menaces directes de tout ordre) ; - synchroniser l'action des équipiers ; - veiller au respect strict des règlements. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la réponse à un danger immédiat est rapide ; - les procédures sont connues et respectées ; - les ROE sont respectées ; - les ordres en cours d'action sont efficaces ; - la coordination est omniprésente.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Coordination	La coordination, clé d'une intervention réussie, est essentielle pour garantir une articulation efficace et rationnelle des ressources et permet d'atteindre plus rapidement les objectifs assignés. Elle contribue à une meilleure coopération, réduit les doublons et assure une opération bien organisée.		
A41. Contrôle de l'application des règlements	<p>Pour assurer l'application des lois et règlements en vigueur, apporter son soutien au contrôle scrupuleux de leur connaissance par l'ensemble du personnel, tout en veillant à leur stricte application.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de la bonne application, par tous, des lois, directives ou règlements, nationaux et internationaux ; - anticiper tout manquement ; - condamner toute action illicite. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les règles internationales sont appliquées avec rigueur ; - la volonté de les faire respecter est patente ; - les transgressions sont anticipées et/ou repérées ; - tout manquement est jugé illicite.
A42. Surveillance et suivi de l'état sanitaire	<p>Afin de prévenir les risques sanitaires, maintenir une veille de l'état physique et psychologique des opérateurs comme des employés, sur la base de l'observation comportementale, en liaison avec un médecin ou un personnel paramédical.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <p>Avec l'aide des spécialistes du milieu médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler l'application par tous des règles d'hygiène et de salubrité ; - surveiller la santé physique et mentale des collaborateurs ; - signaler tout signe suspect ; - vérifier, si nécessaire, la médication. 		

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A43. Adaptation aux situations	<p>Pour garantir la performance de l'intervention, s'adapter en permanence aux différentes situations en évoluant continuellement en fonction de l'environnement et des délais contraints.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous stress, orienter et/ou réorienter les opérations ; - traduire les directives du coordinateur en actions sur le terrain ; - s'adapter à l'ensemble des éléments ou des circonstances du milieu. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les délais de réaction et de prise d'initiative sous stress sont optimaux ; - la hiérarchie est informée précisément et dans les meilleurs délais de toute adaptation ; - les choix d'adaptation sont en cohérence avec l'évolution de la situation (dans le respect et l'application rigoureuse des procédures).

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A44. Conduite du changement	<p>Pour s'adapter au mieux à la situation, guider le personnel en conduisant le changement selon la planification, l'anticipation et les directives reçues.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - seconder le coordinateur dans l'anticipation et l'identification des changements à opérer ; - décortiquer les directives reçues ; - les transformer en consignes claires et aisément compréhensives ; - expliciter les raisons du changement et le but final à atteindre ; - conduire le changement. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'anticipation et le travail en collaboration sont avérés ; - la justification est argumentée et les choix sont pertinents ; - les directives sont comprises et font l'objet de consignes ; - le changement est explicité avec clarté ; - la conduite est conforme aux attentes.
A45. Suivi des actions	<p>Pour retracer avec précision les événements vécus et les décisions prises, consigner les informations relatives aux actions menées tout en exploitant avec fidélité, les comptes-rendus, les RETEX, les analyses, etc.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un système de veille permanente et de suivi des actions ; - noter par écrit ce qu'on veut retenir ou transmettre ; - exploiter un document ; - synthétiser et restituer une analyse factuelle en rédigeant un compte-rendu ou lors d'un exposé oral. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les registres dédiés au suivi des opérations sont exploités méthodiquement ; - les écrits sont rigoureux et précis ; - l'exploitation d'un document est maîtrisée ; - les choix sont cohérents et l'utilisation des outils informatiques est adaptée.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A5. Désengagement A51. Préparation du retrait	Afin d'organiser le retrait dans les meilleures conditions, participer à l'inventaire puis à la remise en condition des matériels, en vue d'un reconditionnement pour le repli. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - organiser l'inventaire ; - faire vérifier le matériel ; - contrôler les opérations d'entretien et de vérification ; - faire reconditionner les équipements pour le transport ; - rendre compte à l'échelon supérieur.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- les inventaires sont rigoureux ; - les tâches sont bien réparties et exécutées ; - le contrôle est méthodique ; - le reconditionnement est conforme aux réglementations ; - un compte-rendu exhaustif est transmis dans les meilleurs délais.
A52. Contribution à l'amélioration des procédures	Afin d'améliorer les activités opérationnelles, s'impliquer dans l'évaluation des procédures, consignes, directives ou tout autre document formatif, tout en identifiant les améliorations possibles à y apporter. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - organiser les évaluations de son niveau ; - conduire l'évaluation ; - inventorier les actions à améliorer ; - proposer des solutions aux déficiences constatées ; - proposer des évolutions constructives ; - assurer le suivi de la décision de la hiérarchie et le bilan des conséquences qui en découlent.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	- les procédures sont répertoriées et connues ; - les évaluations sont dirigées ; - les points à améliorer sont inventoriés ; - les propositions sont claires, pertinentes et argumentées ; - les gains en efficacité sont significatifs.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T3. Sélectionner les candidats	<p>Afin de contribuer au recrutement selon les spécifications définies et en liaison avec la cellule RH,</p> <p>aider au tri des candidatures</p> <p>en émettant un avis après l'examen des dossiers, en vue des entretiens d'embauche et du choix des candidats.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser et synthétiser des documents ; - présélectionner les candidats sur dossier ; - organiser les entretiens ; - choisir le bon candidat. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les candidatures sont triées selon les critères prédéfinis ; - les avis sont tranchés et argumentés ; - la présélection est impartiale ; - les entretiens sont préparés ; - le ou les choix est/sont judicieux.
A12. Suivi administratif	<p>Pour un suivi efficace des étapes cruciales du parcours professionnel (droit à l'avancement, mise en formation, etc.),</p> <p>contrôler la collecte, la mémorisation, le traitement et la diffusion des informations relatives aux collaborateurs</p> <p>en s'appuyant sur les outils de suivi de carrière tels que le passeport orientation ou la GPEC.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser ou faire actualiser les données RH dans les dossiers individuels des collaborateurs expatriés et locaux. - déterminer les évolutions des métiers afin d'anticiper les changements d'organisation ; - maîtriser les évolutions de poste ; - mobiliser les compétences et les potentialités des collaborateurs ; - élaborer et/ou ajuster les plans de carrière. 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A13. Entretiens d'évaluation</p> <p>T1. Préparer les documents d'évaluation</p>	<p>Pour rédiger les fiches de notation et d'objectifs (court/moyen/long terme), préparer les documents nécessaires en se basant sur les formulaires définis et/ou existants.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter l'outil informatique/bureautique ; - rédiger de façon claire ; - choisir des critères d'évaluation pertinents. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les critères d'évaluation sont pertinents ; - l'outil informatique est utilisé avec aisance ; - la rédaction est limpide et précise.
	<p>T2. Conduire un entretien</p>		<p>Afin d'établir le bilan périodique (missions, parcours, compétences, projets, besoins) d'un collaborateur</p> <p>mener un entretien professionnel de manière adaptée au profil de l'intéressé,</p> <p>en faisant preuve de neutralité et d'objectivité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - convoquer, orchestrer et animer un entretien ; - accueillir l'intéressé et le mettre à l'aise ; - échanger et dialoguer de manière aisée ; - déterminer les perspectives d'évolution professionnelle du collaborateur ; - identifier les formations nécessaires.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A14. Appréciation de besoins en compétences	<p>Dans le cadre du management contribuant à l'atteinte des objectifs, s'impliquer dans la définition des montées en compétences nécessaires pour le personnel en mettant en corrélation les entretiens d'évaluation et les besoins du service.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier les besoins en formation utiles ou demandés, pour chacun des collaborateurs ; - comparer l'ensemble des données disponibles ; - définir les priorités afin de les proposer au coordinateur. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'appréciation des écarts de compétences est précise et méthodique ; - la formalisation du juste besoin de formation est cohérente ; - l'analyse et la comparaison des données sont efficaces ; - les demandes sont hiérarchisées et argumentées.
<p>A2. Gestion des moyens techniques et suivi logistique</p> <p>A21. Suivi des ressources matérielles</p>	<p>Afin de contribuer au bon fonctionnement de la cellule, garantir la disponibilité opérationnelle des équipements par un suivi méthodique du maintien en condition opérationnelle et des règles de gestion des ressources.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer et faire appliquer la politique de maintenance ; - pratiquer les règles d'exécution diverses ; - garantir la disponibilité des ressources opérationnelles. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les outils de suivi (tableau de bords, capteurs) sont utilisés efficacement ; - une organisation cohérente et rigoureuse est mise en œuvre ; - les écarts entre l'attendu et le réalisable sont anticipés en permanence, en cohérence avec les hypothèses d'intervention.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T1. Collaborer à la gestion du budget dédié, en coopération avec les responsables administration-finances	<p>Afin de rationaliser les dépenses de son ressort, prendre part à la gestion des ressources financières dévolues à son domaine de compétence en tenant compte des limites imposées et des conseils des spécialistes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir la gestion budgétaire dédiée ; - maîtriser le processus des acquisitions de matériel ; - appréhender le cadre de sa délégation ; - acquiescer le dialogue avec des conseillers et/ou experts. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les ressources budgétaires sont rigoureusement réparties selon les règles en vigueur et les priorités fixées ; - le processus d'acquisition est maîtrisé ; - le cadre de son ressort est connu ; - le dialogue est ouvert.
	<p>Afin de garantir la disponibilité opérationnelle des équipements et matériels, encadrer des séances de maintenance en se conformant aux procédures de périodicité et d'entretien.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser l'entretien du matériel en se conformant à la périodicité idoine ; - planifier des activités ; - organiser une activité. 		

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T3. Vérifier régulièrement le matériel, en qualitatif et en quantitatif	Afin de connaître la capacité globale et simultanée des moyens de la structure, vérifier la conformité de la gestion comptable et la disponibilité du matériel en s'appuyant sur une procédure de suivi précise. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - contrôler l'exécution des mouvements de matériels ; - surveiller leur disponibilité ; - maîtriser les procédures de gestion.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	- la gestion comptable est maîtrisée ; - les mouvements sont suivis ; - les procédures sont connues et appliquées ; - la disponibilité est vérifiée.
	T4. Émettre des demandes		En vue de faire réaliser des travaux, établir les documents nécessaires de demande en prenant en compte l'optimisation des coûts. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - rédiger les demandes selon les procédures ; - administrer les demandes ; - surveiller leur traitement.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T5. Accompagner la recherche des équipements spécifiques	<p>Dans le but d'améliorer les performances des équipements, proposer des renouvellements et des choix technologiques innovants en les argumentant.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cerner les besoins ; - préconiser des actions correctives ; - rédiger les propositions techniques ; - argumenter toute proposition. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le strict besoin est identifié ; - les études amont sont menées avec rigueur ; - les propositions sont justifiées ; - l'argumentation des choix est pertinente.
<p>A22. Organisation de l'entretien des infrastructures</p> <p>T1. Vérifier les infrastructures</p>	<p>Pour conserver les infrastructures en bon état, faire effectuer l'entretien et la maintenance des locaux selon les normes en vigueur.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier l'entretien des bâtiments et annexes ; - déceler les carences techniques (eau, électricité, structures, etc.) ; - rédiger les comptes rendus adéquats. 		<ul style="list-style-type: none"> - les opérations d'entretien et de maintenance sont planifiées en amont ; - les carences structurelles sont détectées ; - les comptes rendus sont exhaustifs et justes.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T2. Élaborer une demande	<p>Afin de garantir la viabilité des installations, inventorier le besoin et établir la demande de travaux correspondante en s'entourant, si nécessaire, de conseillers techniques et en s'adressant aux services concernés.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - décliner le besoin en formalisant les demandes de réparations ; - suivre les demandes de travaux nécessaires auprès des organismes compétents ; - prendre part à la surveillance des opérations de remise à niveau. 	<p><u>Voie formative</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les règles de rédaction et du formalisme des demandes sont respectées ; - les préconisations des conseillers techniques sont prises en comptes ; - les besoins sont évalués avec pertinence (gain/faisabilité) ; - les documents administratifs sont clairement renseignés ; - les demandes sont argumentées ; - les opérations de remise en état sont suivies ; - le suivi des demandes et des travaux est assuré ; - le budget alloué est respecté.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T3. Contrôler les livraisons et la facturation des travaux	<p>Pour garantir le respect des demandes, s'assurer, lors de la livraison, de la conformité des travaux et de la concordance de la facturation y afférant, tout en consignat toute anomalie représentant un préjudice technique ou financier.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les documents techniques et financiers ; - élaborer les échéanciers de contrôle de fin de travaux ; - participer à la réception des travaux ; - notifier tout écart, tant technique que budgétaire ; - établir les documents nécessaires pour l'acceptation, le refus ou les opérations à reprendre ; - rendre-compte à la hiérarchie. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation du cahier des charges est rigoureuse ; - les documents financiers sont analysés avec soin ; - les échéanciers sont planifiés en amont ; - les notifications des écarts sont précises ; - les documents officiels font l'objet de soin ; - le compte-rendu final est clair et exhaustif.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Activités courantes A31. Organisation du fonctionnement courant	Afin d'atteindre les objectifs fixés, préparer, ordonnancer et organiser le déroulement des activités, en tenant compte des contraintes et en respectant les échéances. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - planifier les activités de tout type en les priorisant ; - organiser et coordonner le déroulement des activités contribuant au fonctionnement courant de la structure ; - adapter l'exécution en fonction de l'évolution de la situation locale ; - programmer et préparer le travail de son personnel.	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- les activités journalières sont correctement planifiées ; - les informations sont transmises avec clarté et dans le respect des exigences de la hiérarchie ; - une parfaite prise en compte des éléments substantiels pour l'élaboration d'un planning cohérent et équilibré est observée ; - l'outil de bureautique et les logiciels dédiés sont utilisés à bon escient.
A32. Fédération et motivation du personnel	Afin d'atteindre un haut degré d'opérationnalité dans une logique de performance, orienter, motiver et mobiliser son personnel en décrivant le but commun à atteindre et en donnant un sens aux actions à mener. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - faire preuve de leadership ; - communiquer aisément ; - partager sa vision et ses plans ; - responsabiliser ses collaborateurs ; - montrer sa reconnaissance.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	- les techniques de base de la communication interpersonnelle et des techniques d'optimisation sont connues et appliquées ; - le leadership est mis en avant ; - le discours est aisée ; - le dialogue est établi ; - la responsabilisation de tout un chacun est effective ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- les récompenses sont prévues
A33. Gestion des situations, des impondérables et des conflits internes	<p>Afin de maintenir un haut niveau d'ambiance, régir les conflits interpersonnels et les situations à risque interne en préservant au mieux les intérêts des collaborateurs comme ceux de la structure de rattachement.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - anticiper par la veille attentive tout risque interne particulier ; - gérer une situation conflictuelle, en utilisant les techniques de résolution requises ; - préserver les intérêts des collaborateurs ; - protéger la portée de la structure ; - rétablir la confiance. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les choix et les comportements face à des événements particuliers sont adaptés ; - la méthode DESC (Décrire, Expliquer, Solutionner, Conclure) est connue et appliquée ; - les intérêts particuliers sont préservés ; - la confiance est rétablie en douceur et avec promptitude.
<p>A4. Mise en condition opérationnelle de la structure</p> <p>A41. Détermination contenu/niveau de l'instruction</p>	<p>Afin d'obtenir un taux d'employabilité optimal des collaborateurs et d'atteindre un niveau de performance adéquat, collaborer au développement et au maintien des compétences individuelles et collectives en observant le cap général et les objectifs particuliers définis.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - établir une ligne d'action comportant les objectifs intermédiaires à atteindre ; - orienter les actions de formation individuelles et collectives en déterminant des voies de perfectionnement ; - conduire la formation ; - évaluer la performance collective. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en adéquation de l'instruction et de la montée en compétence avec la performance attendue est faite dans le respect des règles pédagogique et sécuritaire ; - la ligne directrice est fixée ; - les objectifs particuliers sont définis ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- la formation délivrée est conforme aux attendus ; - la performance collective est évaluée avec précision.
A42. Organisation et mise en œuvre de l'entraînement	<p>Afin de garantir en permanence un très haut niveau opérationnel et en prévision d'un déploiement sur très court préavis, établir, préparer, mettre en place et encadrer l'entraînement en le basant sur le respect des règles de la sécurité, la pédagogie et le réalisme.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer le type d'entraînement à mettre en place en fonction des attendus opérationnels ; - préparer les conditions d'un entraînement réaliste ; - s'entourer le cas échéant de spécialistes ; - conduire des séances d'entraînement et/ou d'aguerrissement concrets, pratiques et pragmatiques. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les règles générales de sécurité sont respectées ; - la confrontation attendus/type d'entraînement est effective ; - l'entraînement est terre à terre ; - les spécialistes sont conviés pour les phases spécifiques ; - la conduite est dynamique et convaincante.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A43. Formation sur les risques pénaux	<p>Afin de prévenir la matérialisation du risque pénal et de prémunir le personnel contre ce danger, concourir à la formation de certaines réglementations nationales et internationales</p> <p>en vue, principalement, d'anticiper les atteintes involontaires à la vie, à l'intégrité de la personne, à sa mise en danger, au non-respect des dispositions légales ou réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - former le personnel sur des réglementations particulières ; - en contrôler les connaissances acquises ; - instaurer un cadre préventif ; - faire face aux risques pénaux ; - prendre en compte les risques endogènes et exogènes. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la formation est programmée et conduite avec rigueur ; - les principaux règlements nationaux et internationaux sont rigoureusement respectés ; - le contrôle des connaissances est effectif ; - le cadre préventif est défini (veille juridique, chartre de bonne conduite ou éthique) ; - les facteurs endogènes et exogènes sont pris en compte.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A12. Communication de l'information en interne</p> <p>T1. Au sein de la structure</p>	<p>Pour apporter la stabilité au sein des équipes, soigner la communication interne en vue d'une implication supplémentaire des collaborateurs et d'un dialogue renforcé entre les différents niveaux de responsabilité de la structure.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer le dialogue au sein de la structure ; - partager l'information avec ses collaborateurs, tout en respectant la politique de confidentialité ; - intégrer les collaborateurs au projet en valorisant leur rôle ; - fédérer l'appartenance au groupe en capitalisant sur des valeurs et des objectifs communs ; - animer une réunion de travail. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'information est transmise aux bons destinataires, dans le respect des consignes, des délais et de la voie hiérarchique ; - la posture, la méthode de communication et la pédagogie sont adaptées ; - la restitution d'information est rigoureuse ; - le dialogue est recherché ; - la valorisation personnelle est visée ; - la production d'un support de communication de qualité à l'aide des moyens et logiciels disponibles est maîtrisée.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
T2. Avec ses pairs	<p>Pour prendre part à l'activité générale en harmonisant les actions</p> <p>communiquer avec ses confrères</p> <p>en recherchant un climat de confiance propice au succès de la structure.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'échange interservices ; - partager l'information utile pour les activités inter-entités ; - mener un exposé oral ou écrit cohérent ; - intégrer en toute occasion la communication dans l'action. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'activité globale est recherchée et connue ; - les axes de communication sont définis ; - la confiance est établie.
T3. Avec la hiérarchie	<p>Pour optimiser la cohérence des actions et la prise de décision,</p> <p>utiliser les canaux de remontée d'information</p> <p>permettant au <i>top management</i> de posséder une vision parfaite de l'ensemble des collaborateurs, de repérer rapidement les tensions, d'appréhender les conflits et de suivre les changements conduits.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - collaborer au dialogue avec la hiérarchie ; - concourir à l'homogénéité de la communication globale ; - établir les documents écrits nécessaires ; - transmettre ses informations en tout lieu et en tout temps. 		

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Communication de l'information en externe T1. Avec la population locale	<p>Afin de faire adhérer les populations aux objectifs et d'instaurer un climat de confiance,</p> <p>tisser des relations avec la population autochtone</p> <p>permettant la prise en compte de la structure, la constitution d'une identité forte et une différenciation de la concurrence, principalement en anglais, à l'étranger ou par l'intermédiaire d'interprètes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler les retombées de son action à l'aide d'indicateurs et d'outils de mesure de l'opinion ; - établir la déclinaison du plan de communication global à la situation locale ; - contribuer à la promotion de l'influence de la structure ; - convaincre les ressortissants par des discours construits et pertinents. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'environnement culturel est pris en compte ; - le positionnement de la structure permet de la sortir du lot ; - les cibles et les objectifs sont déterminés ; - le message délivré est en accord avec les cibles et les objectifs ; - l'image de la structure est positive ; - l'expression orale et écrite est correcte, notamment en anglais.
	T2. Avec les organismes		

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Partenariat	Le partenariat vise à établir des relations d'étroite collaboration et se définit comme un regroupement actif de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts. Le but avoué est de réaliser un objectif commun, relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation. L'assistant-coordonateur est une des interfaces entre sa structure et les partenaires.		
A21. Établissement d'un réseau	<p>Afin de développer des partenariats, établir rapidement un réseau de correspondants fiable et performant, permettant la transformation de l'information en renseignement consolidé et aidant à une meilleure gestion des opérations.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déceler et identifier les partenaires, nationaux et internationaux, utiles à la réalisation des objectifs ; - structurer une organisation ; - juger de la valeur des personnes ; - constituer, développer et entretenir un réseau. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les us et coutumes locaux sont respectés ; - les règles de diplomatie et de courtoisie sont appliquées ; - la force de persuasion et l'empathie sont avérées ; - le sens du relationnel et de la négociation est patent ; - la structuration est pertinente ; - le jugement de valeur est impartial.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Liaison et contact	<p>Pour comprendre le milieu dans lequel évoluent la structure et les personnes avec qui elle interagit,</p> <p>établir un lien de communication bidirectionnel avec les partenaires en apportant rapidement à la hiérarchie les éléments de compréhension permettant d'orienter des projets (sécurité, l'éducation, la culture, l'eau, la nourriture, etc.) répondant aux attentes.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la prise de contact avec un tiers et l'identifier formellement ; - établir et entretenir des relations privilégiées utiles au recueil de l'information ; - bâtir des liens solides ; - instaurer une collaboration basée sur la confiance - proposer des projets simples en adéquation avec la possibilité de la structure. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - la communication est à double sens ; - le contact est franc ; - les entretiens sont préparés en amont ; - la confiance est présente ; - les projets sont judicieux.
A23. Négociation	<p>Afin de résoudre les conflits ou réduire de façon substantielle le niveau des tensions,</p> <p>collaborer à une négociation emmenant les partenaires à l'arrêt de l'usage de la force.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser sous délai contraint la situation (identification des protagonistes, freins, attentes, intérêts respectifs) ; - construire et entretenir une relation d'échange et un dialogue entre parties ; - développer une argumentation adaptée aux préoccupations ; - conduire un processus de négociation avec un partenaire en désaccord ; - anticiper les réactions et les réclamations ; - finaliser et formuler un accord. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la situation est bien cernée par le candidat ; - la relation est respectueuse et responsable ; - l'argumentation est préparée et adaptée ; - les réactions en cas de désaccord sont anticipées avec des limites claires ; - l'accord est préparé avec plusieurs volets optionnels.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Veille technologique et prospective	<p>Pour une évolution rationnelle et efficace des moyens, participer à la prospection méthodique et permanente des dernières avancées technologiques ou des innovations en repérant les nouveaux acteurs ou concurrents et en respectant les enveloppes budgétaires allouées.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - optimiser une veille sur les dispositifs et techniques innovants présents sur le marché ou à l'étude dans le monde industriel ; - recueillir les données brutes et les structurer ; - établir un rapport de veille. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le besoin est clairement défini ; - la collecte des informations est continue et rigoureuse ; - le traitement des données recueillies est efficient : - la synthétisation et la structuration des données sont cohérentes ; - le rapport de veille est pragmatique, répond au besoin et il est exploitable.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Étude de la crise	<p>Afin d'identifier les facteurs amplificateurs, appréhender la crise, en cernant ses causes, ses conséquences et ses acteurs.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les éléments initiaux (causes, origines, etc.) ; - comprendre et tirer des conclusions ; - éditer une synthèse exhaustive (chronologie, dommages, conséquences, forces en présence, etc.). 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse est pertinente ; - la synthèse est judicieuse ; - les documents afférents sont exhaustifs, précis et clairs ; - la hiérarchie est tenue informée des résultats des travaux.
A21. Préparation de la recherche	<p>En vue d'identifier, collecter et traiter des informations en toute sûreté et en s'appuyant sur des sources fiables, déterminer les modalités d'exécution de la recherche après avoir défini les besoins informationnels, en délimitant le périmètre de recherche et en tenant compte des contraintes comme des restrictions, imposées par la situation ou la hiérarchie.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - définir un besoin particulier ; - utiliser une méthode de questionnement (3QPOC Quoi, Qui, Quand, Pourquoi, Où, Comment) ; - identifier et hiérarchiser les ressources ; - déterminer les limites et les contraintes de toute nature ; - inventorier l'ensemble des moyens humains et techniques répondant aux modalités définies ; - circonstancier les règles de comportement et les restrictions en vigueur. 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- la communication des informations disponibles est réalisée
A22. Réalisation de la recherche	<p>Afin de conduire une exploration efficace, rechercher les éléments d'information selon un plan de travail en considérant les informations à obtenir et les tâches permettant de les trouver tout en se basant sur les procédures et procédés établis.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - répartir les tâches et les attributions ; - progresser discrètement en milieu urbain et en zone rurale ; - stationner en sûreté ; - prospecter puis identifier les sources potentielles d'information ; - créer et entretenir un réseau de contacts locaux. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la recherche est organisée et les tâches sont attribuées ; - les consignes sont claires et diffusées ; - les modalités de déplacement et de stationnement sont respectées ; - la sûreté est préservée quelle que soit l'action ; - les sources potentielles sont prospectées, identifiées et vérifiées ; - les techniques de création d'un réseau sont maîtrisées.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A3. Collecte et traitement de l'information</p> <p>A31. Collecte de l'information</p>	<p>Afin d'établir les hypothèses d'évolution de la situation, recueillir les informations nécessaires en activant tous les moyens mis à disposition et en réorientant la collecte, le cas échéant.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les informations émises par les médias ; - maintenir la veille ; - déterminer les changements dans l'environnement immédiat ; - conduire (avec ou sans interprète) les entretiens avec les contacts sélectionnés ; - réorienter la collecte en l'ajustant en tant que de besoin. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les sources d'information sont identifiées et sélectionnées ; - l'observation est efficiente ; - les techniques de création d'un réseau sont maîtrisées ; - les procédés de gestion des sources sont connus ; - les changements d'attitude (population, contacts, etc.) sont repérés ; - les vecteurs et supports d'information sont utilisés de façon rationnelle ; - le candidat communique et dialogue aisément ; - les entretiens sont conduits avec méthode ; - la collecte est réorientée selon l'évolution du besoin ; - les limites légales des diverses investigations sont respectées ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- les processus de restitution des informations sont maîtrisés.
A32. Traitement de l'information	<p>Afin de mettre à la disposition de la hiérarchie les éléments validés pour prendre une décision</p> <p>traiter les informations collectées</p> <p>en réalisant une analyse de fiabilité et de véracité tout en pondérant les informations en fonction de leur importance dans le processus décisionnel.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner et prioriser les informations à transmettre ; - maîtriser les règles de gestion et de conservation des supports d'information ; - établir un compte-rendu immédiat ; - rédiger des notes explicatives. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations collectées sont précises, basées sur une méthodologie simple, validées, hiérarchisées selon le cadre espace-temps et le contexte de la crise puis classées ; - les supports d'information font l'objet d'une attention particulière (préservation, stockage, confidentialité) ; - toute information importante fait l'objet d'un compte rendu immédiat ; - le classement est méthodique et favorise le traitement ; - des notes explicatives sont rédigées chaque fois que nécessaire.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Diffusion de l'information A41. Diffusion vers l'amont	<p>Afin d'aider à la prise de décision des échelons supérieurs, élaborer et diffuser le résultat du traitement, tout en définissant le support en fonction des canaux de distribution et en organisant les informations pour une accessibilité pratique.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer des supports tels que fiches d'appréciation ou de synthèse ; - cibler des destinataires en fonction de critères définis ou à définir ; - déterminer les canaux de diffusion ; - définir la périodicité d'une diffusion (périodique, ponctuelle, à temps ou permanente) ; - identifier la forme de la diffusion (lettre, fiche, alerte, synthèse, etc.) la plus propice. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les fiches de synthèse sont claires, précises, détaillées renseignées, argumentées et formalisées ; - les fiches prennent en compte les activités, la situation les correspondants, les moyens, etc. ; - la logique entre faits, idées et conclusions est établie ; - les fiches d'appréciation sont exhaustives, renseignées et argumentées ;
A42. Diffusion vers l'aval	<p>Pour offrir aux collaborateurs une vision globale de la situation ou sur un point particulier, communiquer les informations actualisées en déclinant les consignes induites.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - archiver les synthèses et notes d'information provenant de l'échelon supérieur ; - produire des synthèses de situation appropriées avant de les diffuser aux collaborateurs ; - établir un processus de circulation de l'information vers les subordonnés ; - transmettre des informations sélectionnées aux interlocuteurs locaux. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les vecteurs et techniques de diffusion des informations sont mis en œuvre à bon escient ; - les règles de circulation de l'information vers l'amont et l'aval sont appliquées ; - la diffusion des informations est organisée et rationnelle ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			- les informations pour les locaux sont filtrées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES B (option 2) : ASSURER L'AIDE À LA MOBILITÉ TERRESTRE DANS UNE ZONE DE CRISE

En phase de stabilisation d'une catastrophe naturelle ou lors d'une crise majeure (situation dangereuse ou hors de contrôle), des convois de véhicules de transport civils, appartenant à des entreprises privées, peuvent être organisés pour participer au ravitaillement logistique, à la reconstruction de l'infrastructure locale et/ou à l'évacuation de personnes.

Ces transports peuvent être accompagnés par un ou plusieurs véhicules d'escorte pour faciliter leurs déplacements et les franchissements d'obstacles. Les déplacements ne s'effectuent donc plus uniquement sur des itinéraires sécurisés du réseau routier traditionnel. Dans l'exécution de sa mission de coordination du convoi, le certifié titulaire de cette option doit assurer l'accompagnement et la protection de l'ensemble de véhicules et de leur chargement ne disposant pas de moyens propres à répondre à une menace et se déplaçant sur un itinéraire prédéfini.

A1. Préparation d'itinéraires	<p>Afin de déterminer la praticabilité d'un itinéraire et les points d'intérêts primordiaux, analyser le terrain sur la ou les zones traversées en exploitant tous les supports d'information tels que cartes, photos aériennes images satellitaires, témoignages, etc.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tirer parti des supports et les renseignements d'ambiance ; - déterminer l'itinéraire principal et celui (ceux) de variante ; - identifier des zones de poser pour hélicoptère (s), notamment pour les EVASAN ; - relever les coordonnées GPS des points d'intérêts - évaluer les différences de données entre celles du terrain et celles des équipements (gabarit, poids, franchissement, élongation, etc.). 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les différents supports sont exploités ; - les caractéristiques des itinéraires, points particuliers, variantes, etc. sont identifiés ; - les coordonnées sont toutes transformées dans le système géographique ; - les éventuels compléments d'information sont demandés ; - chaque restriction fait l'objet d'une fiche avec des conduites à tenir.
-------------------------------	---	---	---

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Constitution d'un convoi	<p>Afin de réaliser un acheminement,</p> <p>constituer un convoi selon l'exigence opérationnelle déterminée, avec ou sans escorte de protection armée.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - définir le besoin des opérations de convoi (véhicules, aide au franchissement, escorte, élongation, ravitaillement, etc.) ; - organiser la mobilisation des ressources ; - former la rame de véhicules. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'exigence opérationnelle est cernée ; - les besoins du convoi sont appréhendés ; - les ressources sont mobilisées ; - la rame est composée à bon escient ; - le convoi est formé avec intelligence.
A3. Coordination d'un convoi et de son escorte	<p>Afin de faciliter le contrôle et le déplacement en bon ordre d'un train routier,</p> <p>coordonner un convoi et guider son escorte en ajustant sûreté, sécurité et rapidité, selon la nécessité opérationnelle.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter l'articulation d'un convoi aux contraintes sécuritaires, géographiques, climatiques, opérationnelles, etc. ; - recentrer les actions de l'escorte ; - approprier le comportement vis-à-vis de la population. 		

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Ouverture d'itinéraire	<p>Afin de garantir la praticabilité de l'itinéraire pour le convoi, instituer des reconnaissances sur l'axe à base de moyens adaptés et permettant la résolution rapide des aléas découverts.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - diriger le déploiement de l'appui à la mobilité ; - encadrer le contournement d'obstacles ; - conduire des manœuvres de force ; - synthétiser et formuler les demandes de renforcement en moyens spécifiques si nécessaire ; - gérer des destructions d'obstacles en contrôlant la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - des mesures de sécurité et de sûreté contre les EEI et les mines ; - des explosifs destructifs, le cas échéant. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'éclairage de la progression du convoi est effectif ; - les différents modules sont utilisés à bon escient ; - les manœuvres de force (mouflages, treuillage, etc.) sont connues et appliquées ; - les principes de mise à feu pyrotechnique et/ou électrique sont conformes aux règles de sécurité ; - les moyens complémentaires sont demandés, si nécessaire.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	Modalités d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES C (option 3) : GÉRER ET EXPLOITER LES TÉLÉCOMMUNICATIONS OPÉRATIONNELLES DANS UNE ZONE DE CRISE			
<p>Sur sollicitation du coordinateur, le certifié titulaire de cette option assure l'organisation fonctionnelle, structurelle et opérationnelle du poste de travail SIC ainsi que l'élaboration technique des réseaux de télécommunications opérationnelles (TO). Ces liaisons peuvent être internes à la zone d'action mais également vers la hiérarchie (Groupe, <i>Corporate</i>, structure) voire vers les autorités locales ou internationales, civiles ou militaires, parfois situées à très grande distance. Son emploi spécifique le place au cœur de l'action de commandement. Il gère et veille au bon usage des matériels de haute technicité, le plus souvent en grande autonomie, dans une crise qui peut être de nature très variée, telle que climatique, géologique, humanitaire, lutte armée, avec des infrastructures parfois très fortement dégradées. Enfin, il est le premier conseiller technique dans le choix des équipements de TO.</p>			
A1. Organisation de la mission A11. Analyse de la mission	<p>Afin de répondre aux besoins de son niveau, étudier les éléments constitutifs de la mission en déduisant les matières techniques et/ou matériels à adopter dans les ordres préparatoires.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les caractéristiques de la zone d'intervention et les contraintes associées ; - déterminer le besoin ; - proposer à la hiérarchie des solutions de son niveau et dans son domaine d'emploi. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude de la mission est globale et exhaustive ; - les contraintes sont cernées clairement ; - le besoin opérationnel est défini ; - les solutions proposées sont rationnelles.
A12. Préparation des ordres techniques	<p>En vue de mettre en œuvre un réseau de télécommunications adéquat, éditer les ordres techniques spécifiques de son niveau, en conformité avec les moyens adaptés, les contraintes tactiques et/ou techniques et le cadre espace-temps imposé par le contexte opérationnel.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les ordres de configuration et d'utilisation des TO ; - colliger les besoins des différents intervenants ; - rédiger les ordres techniques pour les TO ; - maîtriser les outils spécifiques d'aide à la décision. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les besoins sont analysés et pris en compte ; - les documents sont étudiés avec efficacité ; - les contraintes sont réalistes ; - les ordres sont cohérents et en concordance avec l'emploi opérationnel.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Préparation du matériel A21. Perception/ Répartition	<p>Afin de déployer les équipements nécessaires, faire allotir les matériels individuels ou collectifs en se conformant aux ordres techniques.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exprimer la demande au service correspondant ; - contrôler la prise en charge des matériels et des équipements ; - structurer les équipes pour la mise en œuvre de tous les réseaux de télécommunications définis ; - organiser la distribution des équipements. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les demandes spécifiques sont générées et exhaustives ; - l'allotissement est conforme aux directives ; - les contrôles sont qualitatifs et quantitatifs ; - la distribution est appropriée ; - les équipements sont distribués et gérés selon la procédure en vigueur.
A22. Préparation	<p>En vue de la création des réseaux, paramétrer les systèmes d'information de gestion (logiciels d'aide à la décision), en prévision de leur utilisation pour la configuration des systèmes d'information et de communication.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - générer des réseaux radio et informatiques avec l'appui d'un logiciel particulier ; - maîtriser la connaissance des protocoles radio et réseau pour établir le paramétrage ; - injecter puis contrôler les paramètres ; - vérifier les liaisons ; - actualiser les connaissances et guider les utilisateurs, si nécessaire. 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Gestion des articles contrôlés par la SSI	<p>Afin de protéger les échanges opérationnels, contrôler le strict respect des consignes de sécurité de l'information, conformément aux ordres techniques.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adopter une démarche globale de sécurisation des systèmes d'information ; - suivre les équipements et documents SSI avec rigueur, en raison de leur grande sensibilité ; - veiller au respect par tous les utilisateurs des consignes SSI. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - la diffusion des consignes est effective ; - la démarche globale est cohérente et en conformité avec les textes ; - les vérifications sont nombreuses et régulières ; - la documentation et les consignes liées aux SSI sont connues et appliquées.
A24. Anticipation des dysfonctionnements	<p>Afin de permettre la continuité des liaisons, répertorier les cas non-conformes envisageables de façon exhaustive, tout en prévoyant les parades adaptées.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inventorier les possibles dysfonctionnements ; - prévoir des équipements de rechange et des moyens des secours (mode dégradé) ; - anticiper la baisse des stocks ; - établir les ordres techniques de secours, si nécessaire, en mode dégradé. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les dysfonctionnements potentiels sont appréhendés de manière pragmatique et ordonnée (espace-temps) ; - les compléments en dotation sont préparés ; - le relèvement des stocks est planifié ; - des solutions adaptées sont envisagées.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A25. Contrôle	<p>Afin de détecter toute défectuosité susceptible d'affecter les systèmes d'information, les vérifier en configuration d'emploi selon la périodicité définie, tout en consignait les troubles sur un registre spécifique.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - constater la nature et la capacité des différents réseaux ; - coordonner les sessions d'essai ; - s'assurer de la conformité des procédures ; - réaliser la traçabilité et la vérification du matériel certifié « opérationnel » ou hors d'usage. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement et la mise en œuvre de l'ensemble des appareils en situation d'emploi sont conformes aux exigences techniques ; - les séances de vérification et d'essai sont planifiées avec rigueur ; - l'ouverture de réseau est réalisée dans la conformité des procédures ; - les résultats sont consignés.
<p>A3. Gestion des TO</p> <p>A31. Organisation des liaisons</p>	<p>Afin d'assurer la continuité du service, coordonner l'exploitation des équipements de radiocommunication et participer au rétablissement de leurs services en cas d'incident, en respectant les règles de sécurité et de confidentialité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser régulièrement des sensibilisations et des instructions sur les équipements pour permettre l'échange efficace d'informations ; - garantir l'application des procédures de transmission (format des messages, authentification, etc.) ; - valider les choix d'emplacements proposés d'émission et de réception ; - identifier les causes des dysfonctionnements relevant de son niveau d'emploi et proposer les solutions de secours immédiates ou alternatives. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation est maîtrisée ; - des solutions palliatives aux dysfonctionnements sont recherchées en permanence ; - la sensibilisation est réelle ; - les procédures sont employées ; - les lieux d'implantation sont judicieusement choisis- en environnement

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			électromagnétique perturbé, l'utilisation de la télégraphie est effective.
A32. Maintien en condition des moyens de TO	<p>Afin de préserver l'usage et les fonctionnalités des matériels et des systèmes, s'assurer du maintien de la disponibilité des matériels en anticipant les situations à risque, en identifiant les composants défectueux, en diagnostiquant les pannes et en imaginant des solutions adaptées.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - surveiller et suivre l'état opérationnel des moyens ; - organiser l'intervention à temps ou en urgence sur une panne simple, sous contrainte de temps et de stress ; - exploiter les comptes rendus et identifier les anomalies techniques ; - juger du besoin d'une intervention extérieure à la structure ; - synthétiser les demandes de mise en réparation et exprimer le coût global à sa hiérarchie. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'état opérationnel des moyens est vérifié régulièrement ; - la réaction sous stress est adaptée et conduit au maintien en condition des équipements et de la liaison ; - la procédure de détection de panne et de mise en réparation est respectée ; - les mises en réparation sont suivies.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A33. Administration de l'information	<p>Afin de garantir le flux d'information, contrôler sa stabilité et sa performance en vérifiant les transferts, les chaînes de traitement et les informations entrantes et sortantes, sans en dénaturer le contenu.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser les différents outils de communication ; - surveiller l'utilisation juste et adéquate des différents supports de communication par les utilisateurs ; - vérifier la qualité et la bonne compréhension de l'information ; - enregistrer les informations sur un support dédié ; - contrôler régulièrement les archives et les outils de stockage des données échangées ; - transmettre et retransmettre avec clarté aux destinataires. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation des différents supports de communication par les utilisateurs est conforme ; - les informations reçues sont regroupées et communiquées avec précision ; - les émissions et réceptions sont archivées avec méthode ; - les transmissions et retransmissions aux destinataires sont opérantes.
A34. Gestion des réseaux	<p>Afin de ne pas encombrer le canal de transmission, vérifier la stricte application des procédures d'exploitation conformément aux règles en vigueur.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre l'état du réseau avec rigueur ; - garantir, à son niveau, le respect des règles d'exploitation ; - orienter les utilisateurs du réseau par des rappels d'utilisation des différents supports (sécurité, règles d'emploi, application des ordres techniques). 	<ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la lecture schématique de réseau est méthodique et rigoureuse ; - les règles d'exploitation sont appliquées ; - des rappels sur l'utilisation des différents supports sont réalisés.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A35. Résolution des problématiques	<p>Afin de garantir la pérennité des systèmes, traiter les incidents en réglant les pannes, tout en assurant la continuité des relations, en respectant les engagements de performance et de disponibilité définis et en rédigeant un plan de reprise et de continuité de l'activité.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les origines d'une panne ; - proposer des solutions palliatives, sous contrainte de temps et en situation stressante ; - reconfigurer le (ou les) réseau(x) impacté(s) ; - élaborer un plan de reprise de l'activité (PRA) et/ou de continuité de l'activité (PCA). 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les dysfonctionnements sont cernés ; - les petites pannes sont rapidement réglées ; - la continuité des relations est recherchée ; - les mesures palliatives sont déterminées ; - le PRA ou PCA élaboré et est cohérent et applicable.
A36. Modification d'architecture	<p>Afin de s'adapter aux changements inhérents à la situation, élaborer les architectures des systèmes et réseaux d'information répondant aux besoins puis rédiger les ordres techniques y afférant, tout en suivant leur mise en œuvre et fournir une assistance aux opérateurs.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser en permanence les postures et situations ; - adapter les architectures ; - élaborer des ordres techniques fonctionnels. 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des réseaux est permanent ; - les architectures sont analysées et redéfinies en tant que de besoin ; - les ordres techniques y afférant sont efficaces.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A37. Participation au processus R&D	<p>Dans le but de rendre toujours plus performants les systèmes et les réseaux, établir des scénarios d'évolution en intégrant les besoins, les technologies et la sécurité tout en assurant une veille technologique active.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - composer des scénarii évolutifs performants ; - investiguer les nouvelles technologies ; - formuler les demandes spécifiques. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les scénarios sont profitables et utiles ; - les NTIC sont recherchées ; - la formulation des demandes est correcte.
<p>A4. Exploitation de l'informatique</p> <p>A41. Utilisation de la bureautique</p>	<p>Afin de fournir une assistance bureautique aux usagers, organiser l'exploitation des outils mis à disposition en rentabilisant leurs capacités.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installer, configurer et exploiter un poste de travail ; - utiliser les logiciels courants de bureautique (documents, tableur, base de données, présentation, etc.) ; - diagnostiquer et résoudre les problèmes de base posés par l'outil informatique ; - partager ses compétences techniques avec ses collaborateurs ; - entretenir les bases de données (BdD). 		<ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre des matériels de bureautique et des logiciels mis à disposition est maîtrisée ; - les qualités pédagogiques permettent d'atteindre des objectifs d'apprentissage ; - les bases de données sont mises à jour régulièrement ou en mode automatique.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A42. Sécurisation numérique	<p>Afin de veiller à la protection des réseaux, assurer la qualité et la pertinence des données des systèmes en se fondant sur la politique de sécurité SSI.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier le respect des exigences ; - définir et mettre en place les règles et procédures de sécurité ; - gérer les risques SSI encourus par les systèmes - s'assurer de la pertinence et de la performance du système de sécurité et des outils associés ; - sensibiliser et former les utilisateurs aux enjeux ; - faire appliquer strictement les règles pour chaque matériel utilisé. 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les modes d'actions de sécurité numérique en (gestion des mots de passe, cryptologie, antivirus, limitation des accès, applications préconisées, etc.) sont appliquées ; - les risques SSI sont gérés ; - la pertinence et la performance sont recherchées ; - un contrôle sur les pratiques des usagers est effectué régulièrement ; - la sensibilisation et la formation des utilisateur sont effectives ; - les règles sont connues et appliquées.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A5. Gestion des matériels A51. Gestion de stock	<p>Afin de ne pas subir de rupture garantir la gestion efficace des stocks relatifs aux TO en régulant les consommations tout en maîtrisant les flux d'entrée offrant ainsi une disponibilité immédiate d'un élément.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déléguer si possible la gestion des stocks à un collaborateur adjoint ; - coordonner les opérations d'inventaire de qualité, de quantité et d'intégrité ; - définir la politique sur le besoin en fonds de roulement et le niveau de stock minimum déclenchant le réapprovisionnement ; - exprimer les demandes de complément en les anticipant ; - valoriser un stock et le passer en écriture. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la délégation est effective ; - la gestion est rigoureuse ; - les régulations sont effectives ; - les flux d'entrée sont maîtrisés ; - les opérations d'inventaires sont planifiées et menées ; - les indicateurs de roulement et de minimum sont définis ; - les demandes sont anticipées et exprimées selon les procédures ; - la valorisation est prise en compte sur les livres comptables.
A52. Transport d'équipements sensibles	<p>Afin de permettre le mouvement des équipements sensibles prendre toute mesure nécessaire selon la réglementation en vigueur en palliant tout incident sécuritaire.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rédiger ses propres documents administratifs relatifs à un mouvement ; - contrôler les documents des autres intervenants, si nécessaire ; - vérifier le conditionnement et le stockage ; - vérifier, à la réception, l'intégrité de l'emballage puis des matériels transportés. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la sécurité et la sûreté des transports comme des stockages sont prises en compte et assurées, conformément à la réglementation en vigueur ; - les documents afférents sont présents ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
		Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- une vérification est effectuée lors de la réception de matériel.
A53. Maintien en condition des matériels	Afin de permettre une utilisation opérationnelle immédiate des matériels de TO, planifier organiser et prescrire les opérations de maintien en condition des équipements en garantissant leur disponibilité. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - encadrer des sessions d'entretien du matériel conformément aux directives ; - rendre compte de tout problème nécessitant une intervention plus importante ; - organiser et suivre les mises en réparation ; - stocker les matériels dans les conditions requises.	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	- le suivi des matériels est rigoureux, régulier et conforme aux prescriptions ; - toute détérioration ou dysfonctionnement fait l'objet d'un CR avant mise en réparation ; - le stockage est conforme aux consignes.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A6. Prévention en cybersécurité des systèmes d'information/signaux parasites compromettants A61. Combat des menaces	Afin de limiter au maximum les risques d'attaques, appliquer les règlements en vigueur, en particulier la Politique de la Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) de la structure, tout en instruisant le personnel. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - cerner les menaces potentielles ; - apprécier leur dangerosité ; - mettre en pratique et contrôler la bonne exécution des règles de la PSSI ; - instruire le personnel sur les bonnes pratiques de sécurité des SSI ; - participer directement à la définition des actes réflexes ; - relayer fidèlement les connaissances sur la Menace ; - expliciter les façons de contrer une menace ; - sensibiliser régulièrement les usagers sur l'ensemble de la gamme des réseaux mobiles.	<u>Voie formative :</u> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <u>VAE :</u> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.	- les menaces sont connues ; - la dangerosité est appréciée avec justesse ; - les règles sont appliquées ; - la PSSI est contrôlée et appliquée ; - les actes réflexes sont élaborés ; - le personnel est formé ; - les actes réflexes à adopter sont mis en œuvre.
A62. Contrôle	Afin de s'assurer du bon emploi de la PSSI, contrôler régulièrement les opérateurs en se conformant aux consignes. <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - s'assurer de la connaissance par tous des consignes ; - rappeler les points particuliers en lien avec la PSSI ; - réaliser des séances d'instruction régulière sur la manipulation des supports de gestion de données.		- les pratiques des utilisateurs sont contrôlées ; - les documents réglementaires sont exploités ; - toute occasion est mise à profit pour faire des rappels pertinents.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A63. Gestion des ACSSI	<p>Afin de connaître en permanence la position des équipements et documents classifiés « articles contrôlés de la sécurité des systèmes de l'information » (ACSSI)</p> <p>les administrer</p> <p>tant sur un plan comptable que sur un plan matériel.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - surveiller les équipements et documents en qualité et quantité grâce à un logiciel adapté ; - assurer la distribution des ACSSI selon la procédure en vigueur ; - exploiter les terminaux de gestion de clé ; - conditionner les clés. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi et la répartition des ACSSI sont conformes à la réglementation ; - les ACSSI sont gérés grâce aux moyens spécifiques mis en œuvre pour leur gestion ; - l'exploitation des terminaux est aisée ; - le conditionnement des clés est maîtrisé.
A64. Appréhension de la Menace	<p>Afin de combattre les menaces émergentes potentielles</p> <p>mettre en œuvre les différentes techniques idoines,</p> <p>tout en élaborant les préconisations.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - instruire le personnel sur les menaces existantes ; - rédiger ou participer à la rédaction de préconisations ; - rechercher ou participer activement à la recherche de parades adaptées ; - relayer fidèlement les connaissances sur la Menace ; - les expliciter clairement, en collaboration avec le service en charge de la mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information ; - rechercher des parades adaptées par l'organisation ergonomique et fonctionnelle de sa station ; - mettre en application les préconisations et les directives. 		<ul style="list-style-type: none"> - les menaces émergentes sont suivies ; - la sensibilisation est effective ; - les préconisations sont élaborées ; - les parades sont décrites avec clarté ; - les directives, consignes ou préconisations sont mises en œuvre.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A65. Participation à la veille technologique des applications et des équipements convergeant à la SSI	<p>Afin de faire évoluer les bonnes pratiques en termes de sécurité SSI, prendre part à la veille technologique, tout en expérimentant de nouveaux équipements plus efficaces.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir ses compétences techniques ; - en acquérir régulièrement de nouvelles ; - expérimenter de nouveaux équipements ou procédures ; - proposer des parades adaptées à son niveau. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - la recherche sur les NTIC est effective ; - les compétences sont réévaluées régulièrement ; - des parades sont proposées.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES D (option 4) : ACCUEILLIR LES AÉRONEFS TACTIQUES DANS UNE ZONE DE CRISE			
A1. Détermination d'utilisation d'une zone de poser	<p>Afin de lever le doute sur la praticabilité d'une piste non revêtue permettant l'infiltration ou l'exfiltration au plus près des zones d'opérations,</p> <p>reconnaître un terrain sommaire pour les avions de transport tactique</p> <p>en analysant les caractéristiques du terrain, son environnement et les conditions techniques de faisabilité liées à la portance du sol, en vue d'un poser d'assaut, de jour comme de nuit.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les choix potentiels d'un terrain de poser sommaire ; - conduire une reconnaissance par une équipe spécialisée ; - contrôler les calculs de portance et les croquis topographiques réalisés par l'équipe ; - proposer sa conclusion sur l'utilisation et la praticabilité du terrain pour un aéronef à voilure fixe. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude des potentialités est exhaustive ; - la reconnaissance est menée avec aisance ; - l'extraction des coordonnées topographiques est minutieuse et la conversion exacte ; - les calculs de site et de gisement sont précis ; - l'exploitation des capacités d'un GPS et/ou d'un SIG est maîtrisée ; - les conclusions sont pragmatiques.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A1. Détermination d'utilisation d'une zone de poser (suite)	<p>Afin de permettre l'emploi de moyens aériens, reconnaître une zone de poser pour aéronefs à voilure tournante en recherchant l'adéquation entre la taille des hélicoptères employés et les contraintes techniques qui en découlent (surfaces minimales des zones de poser).</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir une aire de poser favorable pour hélicoptère(s) ; - conduire la reconnaissance de l'aire de poser ; - proposer sa conclusion sur l'utilisation et la praticabilité du terrain par un aéronef à voilure tournante. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les zones possibles sont déterminées ; - la reconnaissance est maîtrisée ; - les données techniques sont connues ; - le dossier est réalisé avec la plus grande rigueur ; - la conclusion proposée est claire et sans équivoque.
	<p>Afin d'activer une zone aéroportuaire pouvant accueillir des aéronefs, vérifier les capacités d'une plateforme conventionnelle aménagée revêtue en veillant à la praticabilité des pistes et des activités inhérentes d'un aéronef (déchargement, chargement, refueling, circulation des engins, etc.) dans le respect des règles de sécurité en vigueur.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conduire la reconnaissance d'une plateforme aéronautique par une équipe spécialisée ; - contrôler l'état de surface d'une piste ; - apprécier les capacités et les besoins de mise en œuvre sommaire d'une plateforme aéronautique (infrastructures, praticabilité, traficabilité). 		<ul style="list-style-type: none"> - la mission est préparée avec soin ; - la reconnaissance est rigoureuse ; - les points critiques sont soigneusement étudiés ; - les règles de sécurité sont connues ; - l'anticipation du trafic futur est effective.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Préparation d'une aire de poser	<p>Afin de préparer l'accueil d'un aéronef, organiser une aire de poser en suivant les procédures préparatoires relatives au vecteur aérien identifié.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de la praticabilité de la zone de poser (bande de dégagement latérale, zone de retournement, propreté de la zone, distance d'un obstacle, etc.) ; - contrôler la mise en place et la conformité du balisage d'une aire de poser pour avion(s) de jour et/ou de nuit ; - vérifier la mise en place et la conformité du balisage d'une aire de poser pour hélicoptère(s) de jour et/ou de nuit 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les zones de parking avions non-revêtues sont identifiées et leur portance a été calculée avec précision ; - les restrictions d'emploi sont techniquement argumentées ; - les distances de sécurité sont rigoureusement appliquées et respectées.
A3. Sécurisation d'une zone de poser	<p>Afin de garantir l'intégrité de l'aéronef et de prévenir tout accident et/ou incident, sécuriser la zone de poser et les abords en organisant le déploiement adéquat de moyens humains et matériels.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger les séquences d'atterrissage et de décollage en créant un espace protégé empêchant toute intrusion ou action lointaine ; - assurer les embarquements/débarquements en toute sécurité ; - garantir la pérennité des moyens complémentaires tel que l'énergie, le roulage, l'éclairage, etc. 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les règles de déplacement sur une plateforme aéronautique sont strictement appliquées ; - les distances de dégagements sont rigoureusement respectées ; - les moyens de secours sont prévus.

Ce document est la propriété du ministère des armées.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Assistance au poser	<p>Afin de permettre le poser d'un aéronef dans les meilleures conditions possibles,</p> <p>communiquer avec l'équipage en phase finale tout en restant en contact avec les acteurs de l'opération présents au sol.</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - orienter et renseigner l'équipage en lui communiquant l'ensemble des informations nécessaires ; - utiliser les moyens de télécommunications spécifiques ; - assurer la liaison avec le personnel au sol (protection et technique) ; - coordonner l'ensemble des moyens intervenants. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - les données topographiques et météorologiques sont précises et transmises avec clarté ; - le contact avec tous les interlocuteurs est établi ; - l'exploitation des moyens de transmissions aéronautiques (V/UHF) est maîtrisée et conforme ; - l'emploi du vocabulaire aéronautique est précis et le message est transmis sans équivoque.

Ce document est la propriété du ministère des armées.